

Dossier de presse

Lundi 27 novembre

Mme Florence GUILLAUME, déléguée interministérielle à la sécurité routière en déplacement dans les Alpes-Maritimes

La délégation à la sécurité routière (DSR)

Créée en 1982 au sein du ministère de l'Équipement, la Délégation de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) est une administration centrale. Rattachée au ministère de l'Intérieur en 2008, c'est en 2017 que la DSCR change de nom pour devenir la Délégation à la Sécurité routière (DSR).

Le Délégué à la sécurité routière exerce, *intuitu personæ*, les responsabilités de Délégué interministériel à la sécurité routière (DISR), fonction créée en 1972.

La Délégation de la sécurité routière (DSR) agit sur les comportements des usagers de la route pour les responsabiliser et contribue au renforcement de la sécurité des infrastructures routières, des véhicules et des équipements de protection des usagers.

Ses principales missions

- Le code de la route : coordination des travaux législatifs et réglementaires en la matière.
- L'éducation routière : définition des règles et conditions d'organisation des examens du permis de conduire ainsi que des dispositions relatives à l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, animation des réseaux professionnels de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.
- L'animation de la politique de sécurité routière au plan national et au plan local, mise en œuvre de partenariats au niveau national.
- La communication et l'information en matière de sécurité routière.



PRÉFET DES ALPES- MARITIMES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Les études et expérimentations dans le domaine de la sécurité routière, avec le concours de l'Observatoire nationale interministériel de la Sécurité routière (ONISR).
- Le contrôle et sanction automatisé des infractions routières : conception et mise en œuvre des systèmes de contrôle et de traitement automatisé des infractions routières, exercice de la tutelle de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).
- La mise en œuvre du traitement automatisé dénommé « système national du permis de conduire » (permis de conduire) et du traitement automatisé dénommé « système d'immatriculation des véhicules » (certificat d'immatriculation).
- La préparation et mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires relatifs aux fourrières.

Ses moyens d'agir

La Délégation à la Sécurité routière est au centre de la politique de sécurité routière dans le cadre d'un environnement plus large d'acteurs, contribuant tous, sur leur périmètre de responsabilité respectif, à sa mise en œuvre : des partenaires institutionnels, des associations, des entreprises privées, etc.

Pour mener à bien ces missions, la DSR agit sur les comportements des usagers de la route pour les responsabiliser et contribue au renforcement de la sécurité des infrastructures routières, des véhicules et des équipements de protection des usagers.

A cette fin, la DSR s'appuie sur la mesure, l'analyse et l'évaluation, ajuste la législation et la réglementation et assure, en collaboration avec ses partenaires extérieurs, la coordination des mesures et leur mise en œuvre au niveau local.

La sécurité routière dans les Alpes-Maritimes

Dans le département des Alpes-Maritimes, la politique de lutte contre l'insécurité routière est sous la responsabilité du préfet. Il s'appuie sur le document général d'orientations 2023-2027, véritable feuille de route pluriannuelle, partagée avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs et articulée autour de 6 enjeux stratégiques dont le risque routier professionnel et les usagers des 2 roues-motorisées.



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mme Florence GUILLAUME, déléguée interministérielle de la DSR dans les Alpes-Maritimes pour rencontrer les acteurs locaux luttant au quotidien contre l'insécurité routière et assistera à 3 temps forts.

- **à 10H00 Nice- Aéroport Nice Côte d'Azur - Bâtiment administratif- la Treille, rue Costes et Bellonte - Signature de « la charte des 7 engagements Sécurité Routière » :**

sensibilisation aux risques professionnels routiers avec Franck Goldnadel, Président du directoire des Aéroports de la Côte d'Azur et visite des ateliers de sensibilisation aux profits des salariés de l'aéroport

La charte des 7 engagements c'est quoi ?

Les trajets pendulaires (domicile-travail) représentent la part la plus importante dans le bilan général d'accidentalité. Enjeu essentiel, l'Etat sensibilise les entreprises aux risques routiers professionnels et incite notamment les employeurs à signer la charte des 7 engagements sécurité routière et à sensibiliser leurs salariés à la sécurité routière.

Au niveau national, 2 855 employeurs ont déjà signé la charte des 7 engagements.

En 2023, dans les Alpes-Maritimes, les entreprises et institutions/collectivités ayant signé la charte sont :

la préfecture des Alpes-Maritimes
la société AMETRA (médecine de prévention),
la compagnie Air France
la Mairie d'Antibes.

Aujourd'hui lundi 27 novembre, l'ANCA, 2 ième aéroport de France à Nice , devient le 5 ième employeur à s'engager en 2023.



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Aéroports de la Côte d'Azur

s'engagent pour la sécurité routière

LES 7 ENGAGEMENTS +

- ☉ Nous limitons aux cas d'urgence les **conversations téléphoniques** au volant
- ☉ Nous prescrivons la **sobriété** sur la route
- ☉ Nous exigeons le port de la **ceinture de sécurité**
- ☉ Nous n'acceptons pas le **dépassement des vitesses autorisées**
- ☉ Nous intégrons des **moments de repos** dans le calcul des temps de trajet
- ☉ Nous favorisons la **formation** à la sécurité routière de nos salariés
- ☉ Nous encourageons les conducteurs de **deux-roues motorisés** et les **cyclistes** à mieux s'équiper

Franck Goldnadel
Président du directoire
Aéroports de la Côte d'Azur

Florence GUILLAUME
Déléguée interministérielle
à la Sécurité routière

Photo : © ADF / Photojournal



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- à 11h40 Nice bd Luciano - piste d'éducation routière les Iscles- visite de l'action de sensibilisation pour les usagers des 2 roues motorisées « Courbes et Trajectoires » (exercice plateau) organisée par l'association 2RM06 avec le concours de l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière (EDSR)

Dans le département des Alpes-Maritimes, en 2022, **52 % des accidents mortels étaient des usagers de deux-roues motorisés, alors qu'ils ne représentent que 22 % au niveau national.**

Pour inverser cette tendance constante depuis 5 ans, le Préfet des Alpes-Maritimes a souhaité que les usagers des deux-roues motorisés soient un enjeu majeur en terme de sensibilisation. C'est l'objectif des ateliers « courbes et trajectoires », dont 16 se sont tenus en 2023.

- à 14h00 – Cagnes-sur-Mer - sortie de l'hippodrome - Route M 6098 - sensibilisation à la sécurité routière et contrôle routier à vocation préventive notamment pour les usagers des deux-roues motorisés et rappel des messages pédagogiques sur les équipements obligatoires (sous embargo jusqu'au début du contrôle)

Données de l'accidentalité dans les Alpes-Maritimes

au 19 novembre 2023

- accidents 581
- tués 48
- blessés 636

pour 2022, du 1^{er} janvier au 31 décembre

- accidents 592
- tués 45
- blessés 643



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Nombre d'usagers tués dans le département pour la période du
13 novembre 2023 au 19 novembre 2023**

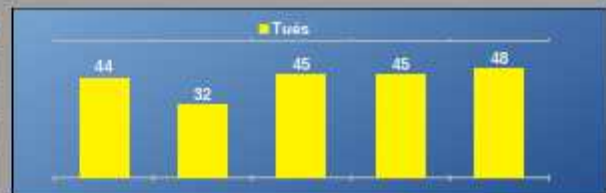


Nombre d'usagers tués dans le département depuis le début de l'année



ATBH remontées rapides jusqu'à la semaine 46

	2019	2020	2021	2022	2023	▲ 2023 / 2022 en %
Accidents	976	633	610	592	581	-1,5%
Tués	44	32	45	45	48	6,7%
Blessés	1112	743	688	643	636	-1,1%
Hospitalisés	363	229	215	198	251	26,8%



Bilan mensuel de l'accidentalité départementale 2022

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Accidents	72	60	75	69	64	95	88	65	72	69	59	60	858
Tués	5	1	7	2	6	6	5	3	5	3	5	4	52
Blessés	79	68	84	80	105	119	105	81	77	81	67	79	1025
Blessés Hospitalisés	18	16	20	13	25	42	40	29	25	25	22	26	311

Bilan mensuel provisoire de l'accidentalité départementale 2023

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre (en cours)	Décembre	Total
Accidents	67	45	71	59	67	78	93	97	75	79	43		772
Tués	4	4	2	2	2	5	3	14	2	6	4		48
Blessés	85	45	86	72	88	95	129	101	84	86	47		918
Blessés Hospitalisés	27	17	28	30	32	35	45	44	30	40	15		343